15 octobre 2026 *October 15, 2026*

GESTION DES DEMANDES DE CHANGEMENTS D'ÉQUIPES

Les demandes de changement d'équipe, en cours de saison, que ce soit à la demande du joueur ou du capitaine d'équipe, doivent être faites selon des règles et des critères préalablement établis. Le Club met en place les règles suivantes qui sont valides à compter de la date d'adoption par le C.A. du Club.

Ce processus repose sur la communication, l'équité et le respect, dans l'objectif commun de maintenir un climat sain où le plaisir de jouer demeure la priorité.

1. OBJECTIFS

Assurer l'équité et l'équilibre entre les équipes

Maintenir un niveau de jeu cohérent

Clarifier les rôles et les responsabilités

Contrôler les ajustements tout au long de la saison

Éviter toute perception de décisions personnelles ou arbitraires

2. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

JOUEUR

Communique toute intention de changement d'équipe à son capitaine et/ou co-capitaine

Ne tente aucun essai dans une autre équipe sans autorisation préalable des capitaines et des coordonnateurs du Club impliqués

Accepte les décisions prises dans le cadre du processus établi. (Point #3)

CAPITAINE ET CO-CAPITAINE

Déterminer conjointement le niveau de jeu du joueur concerné et la dynamique de leur équipe. Pour soutenir la décision, ils peuvent référer aux critères d'évaluation des joueurs sur la page web du Club à : cvepickleball.com/ rules and ressources / documents

Discuter, de façon respectueuse, avec les joueurs concernés

Recommander aux coordonnateurs du Club, d'aller de l'avant ou non avec la demande de changement

Aviser le joueur du changement d'équipe, ou non

COORDONNATEURS D'ÉQUIPES

Analyser les recommandations du capitaine et du co-capitaine

Suggérer aux capitaines et co-capitaines des changements possibles

S'assurer que les décisions prises préservent l'équilibre global des équipes

Valider toutes les entrées, sorties et changements effectués dans les équipes

Confirmer officiellement la décision aux capitaines concernés

3. PROCESSUS

Tout essai avec une autre équipe doit être autorisé au préalable par le capitaine et/ou co-capitaine de l'équipe actuelle du joueur, le capitaine et/ou co-capitaine de l'équipe visée et les coordonnateurs d'équipe. Aucun essai ne peut avoir lieu sans l'approbation de toutes ces personnes.

Une période d'essai d'une durée maximale de deux semaines permet au joueur d'évaluer si la nouvelle équipe lui convient et au capitaine et au co-capitaine de déterminer si son intégration à l'équipe est souhaitable.

La décision finale est prise par le capitaine et le co-capitaine de l'équipe visitée et les coordonnateurs. Les coordonnateurs communiquent la décision au capitaine de l'équipe actuelle du joueur. Le capitaine et le co-capitaine de l'équipe visitée informent ensuite le joueur de la décision finale.

Votre C.A.